

# Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

# 2017



Communauté de communes  
Marches du Velay Rochebaron



Communauté de communes  
Marches du Velay Rochebaron





## Glossaire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ETP : Equivalent temps Plein

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (anciennement CET)

SYMPTOM : Syndicat Mixte Pour le Tri et le Traitement des Déchets Ménagers et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Point d'Apport Volontaire ou Eco point

BOM : Benne à Ordures Ménagères

SITAMOS : Centre de traitement du tri sélectif

### Rappel cadre réglementaire :

*Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.*

*Le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.*

*Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal ; son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dès sa transmission dans les mairies. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.*

# SOMMAIRE

<b>Synthèse</b> .....	5
<b>Indicateurs techniques</b> .....	7
<b>1. Le contexte</b>	
1.1 Le périmètre.....	7
1.2 La collecte et traitements des déchets sur le territoire.....	8
1.3 La Population.....	9
a. La population en 2017.....	9
b. L'évolution de la population.....	10
<b>2. Les Ordures ménagères</b> .....	11
2.1 Les différents modes de traitement des ordures ménagères .....	11
a. L'enfouissement (ISDND).....	11
b. Le traitement mécano biologique chez Altriom.....	11
2.2 Les différents modes de collecte des ordures ménagères.....	12
2.3 Les tonnages collectés.....	13
<b>3. Le tri Sélectif</b> .....	13
3.1 Les Emballages ménagers recyclables et le papier.....	14
a. La collecte et le tri des EMR et papier .....	14
b. Les tonnages collectés depuis 2014.....	15
c. Les caractérisations.....	17
d. Les refus de tri.....	18
3.2 Le verre .....	18
a. La collecte et le tri du verre.....	18
b. Le nombre de colonnes.....	19
3.3 Les autres déchets .....	20
a. Les cartons des professionnels.....	20
b. Les textiles.....	21
c. L'huile.....	22
d. Les Dasri.....	22
<b>4. Les déchetteries</b> .....	22
4.1 Fonctionnement des déchetteries du territoire.....	22
a. Les déchetteries du SYMPTOM.....	23
b. Les déchetteries du SICTOM des Monts du Forez.....	23
4.2 Horaires d'ouverture des déchetteries.....	24



a. La déchetterie de Monistrol sur Loire et Bas en Basset .....	24
b. La déchetterie de Saint Pal de Chalencon.....	24
4.3 La fréquentation des déchetteries du territoire.....	25
a. Déchèterie de Monistrol sur Loire et Bas en Basset .....	25
b. La déchetterie de Saint Pal de Chalencon .....	25
c. Evolution de la fréquentation 2017/2016 pour la CCMVR et les SICTOM.....	26
4.4 Les tonnages collectés dans les déchèteries.....	26
a. Déchèterie de Monistrol sur Loire.....	26
b. Déchèterie de Bas en Basset .....	27
c. Déchèterie de Saint Pal de Chalencon .....	28
d. Répartition des matériaux collectés dans les déchèteries.....	28
e. Les encombrants.....	29
4.5 Synthèse des tonnages de déchets par catégorie.....	30
a. Le tonnage de déchets collectés sur le territoire de la CCMVR.....	30
b. La répartition des tonnages collectés en 2017.....	31
c. La répartition des déchets enfouis à l'ISDND.....	32
<b>5. L'organisation des services de collecte et de traitement.....</b>	<b>32</b>
5.1 Les moyens humains.....	32
5.2 Les moyens matériel .....	32
5.3 Bâtiments .....	33
<b><u>Indicateurs financiers</u>.....</b>	<b>35</b>
<b>6. Les recettes.....</b>	<b>35</b>
6.1 Les recettes liées à la reprise des matériaux et aux soutiens des Eco organismes.....	35
a. Le SYMPTOM.....	35
b. Le Sictom des Monts du Forez.....	35
c. Le Sictom Emblavez Meygal.....	35
<b>7. Bilan financier.....</b>	<b>36</b>
7.1 Bilan financier 2017.....	36
7.2 Evolution des dépenses et des recettes depuis 2014.....	37
7.3 Synthèse analyse financière.....	37
<b>8. Perspectives 2018.....</b>	<b>38</b>
8.1 Evolution et projets de la CCMVR en matière de collecte des déchets.....	39



## SYNTHESE

La Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron réalise la collecte en régie pour 8 communes de son territoire. Elle adhère également à différents syndicats : Le Symptom pour le traitement des ordures ménagères et la collecte des Points d'apports Volontaires papier et verre (8 communes), au Sictom des Monts du Forez (4 communes) et au Sictom Emblavez Meygal (1 commune). Pour la commune de Malvalette, la collecte est assurée par un prestataire privé (Suez). Le traitement des déchets est assuré par le Symptom.

Deux modes de traitement sont utilisés pour traiter les ordures ménagères du territoire : l'enfouissement à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Monistrol Sur Loire gérée par le Symptom ou le traitement mécano biologique (ALTRIOM) à Polignac géré par le groupe Vacher.

Les déchets recyclables sont eux triés au centre de tri de l'entreprise Vacher à Polignac ou le centre de tri Suez à Firminy.

Trois déchetteries sont présentes sur le territoire de la CCMVR : Monistrol Sur Loire, Bas en Basset et St Pal de Chalencon.

**6991** tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées et traitées sur tout le territoire de la CCMVR soit 225 kg/ hab/an. On note une diminution de 0.79% de ces déchets par rapport à 2016.

**1660** Tonnes de tri sélectif ont été collectées sur le territoire de la CCMVR. Les tonnages sont répartis comme suit : **23** tonnes d'emballages recyclables collectés en PAV, **262** tonnes de papier collectés en PAV et **1376** tonnes de déchets recyclables collectés dans les bacs jaunes. On note une augmentation des tonnages de **+3.58%** par rapport à l'année 2016.

Le taux de refus moyen pour la CCMVR est de **15.53%** (17.42% pour les 9 communes de la CCMVR, 16.60% pour le Sictom des Monts du Forez et 12.57% pour le Sictom Emblavez Meygal).

**853** tonnes de verre ont été collectées soit une augmentation de **+3.31%** par rapport à 2016. Ce qui représente 27,47 kg/ hab/an.

La fréquentation des déchetteries augmente par rapport à 2016 (St Pal de Chalencon : 30.34%, Monistrol Sur Loire : 2.80% et Bas en Basset : 6.21%).

**9118** tonnes de déchets apportés en déchetterie, on note une légère baisse des tonnages -0.64% par rapport à l'année 2016. Ce qui représente 293.48 kg/an/ hab.



Le tonnage total des déchets enfouis ou TMB (non recyclés : Ordures ménagères + encombrants) s'élève à 8250 tonnes soit 266 kg/hab/an soit -1.95 % par rapport à l'année 2016.

Le tonnage total des déchets valorisés, recyclés ou retraités s'élève à 10568 tonnes soit 340 kg/hab/an soit +0.96% par rapport à 2015.

**Au total 18818 tonnes des déchets ont été collectés sur le territoire de la CCMVR soit 606 kg/hab/an.**

Le coût de fonctionnement est de **89,56 €/hab./an** pour 2017 (dépenses de fonctionnement/population totale). Pour rappel, en 2015, ce coût s'élevait à 89,99 €/hab/an.

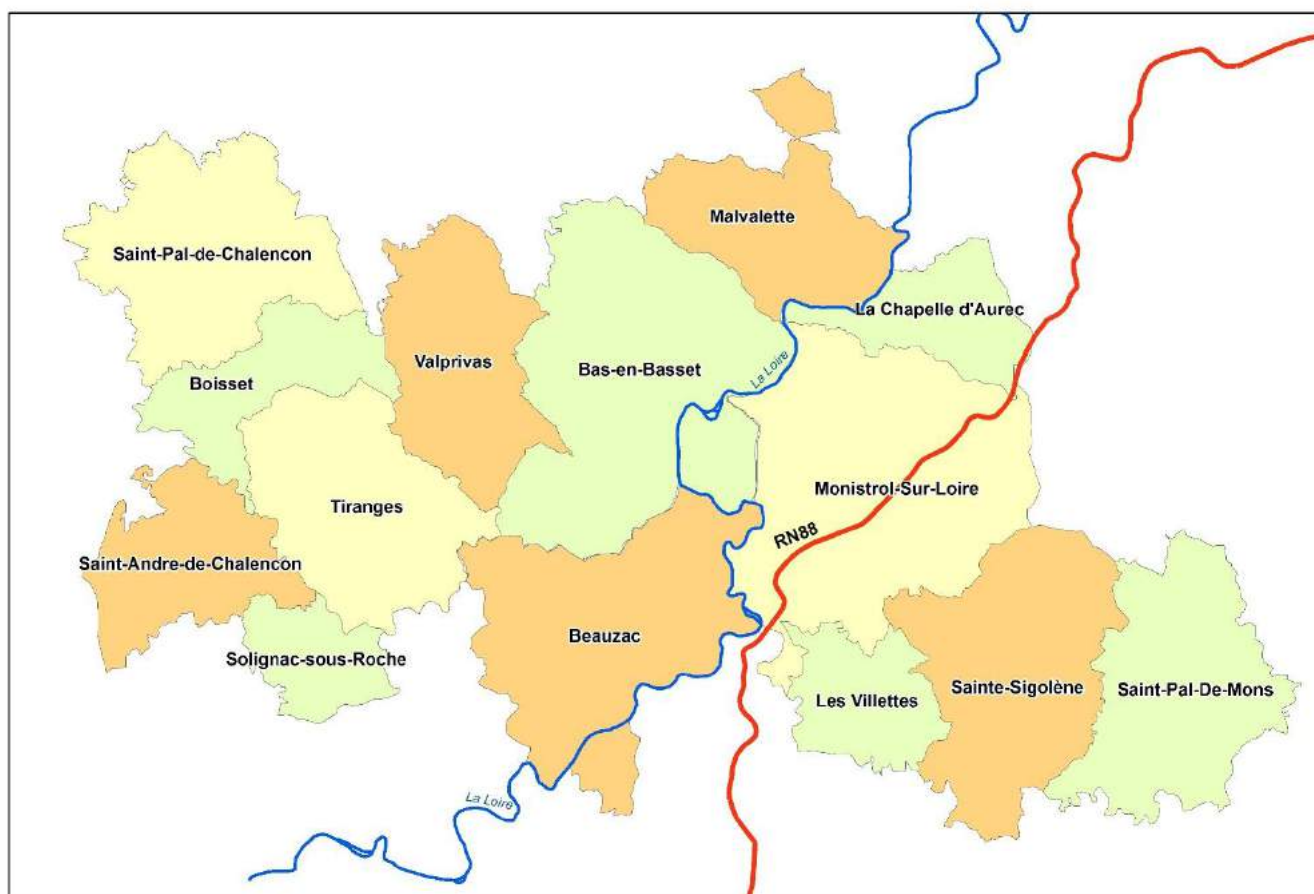
Le coût de fonctionnement général de la gestion et du traitement des déchets sur le territoire de la CCMVR pour l'année 2017, à la tonne collectée, est de **147.88 € la tonne**.

## INDICATEURS TECHNIQUES

### I. LE CONTEXTE

#### 1.1 Le périmètre

Créée le 1er janvier 2017, la Communauté de communes « Marches du Velay Rochebaron » est née de la fusion de la Communauté de communes Les Marches du Velay et de la Communauté de commune de Rochebaron à Chalencon. Son siège est fixé à Monistrol-sur-Loire.



Elle est composée de 14 communes : Bas en Basset, Beauzac, Boisset, La Chapelle D' Aurec, Les Villettes, Malvalette, Monistrol Sur Loire, Saint André de Chalencon, Saint Pal de Chalencon, Saint Pal de Mons, Sainte Sigolène, Solignac sous Roche, Tiranges et Valprivas.



## 1.2 La collecte et traitement des déchets sur le territoire de la CCMVR

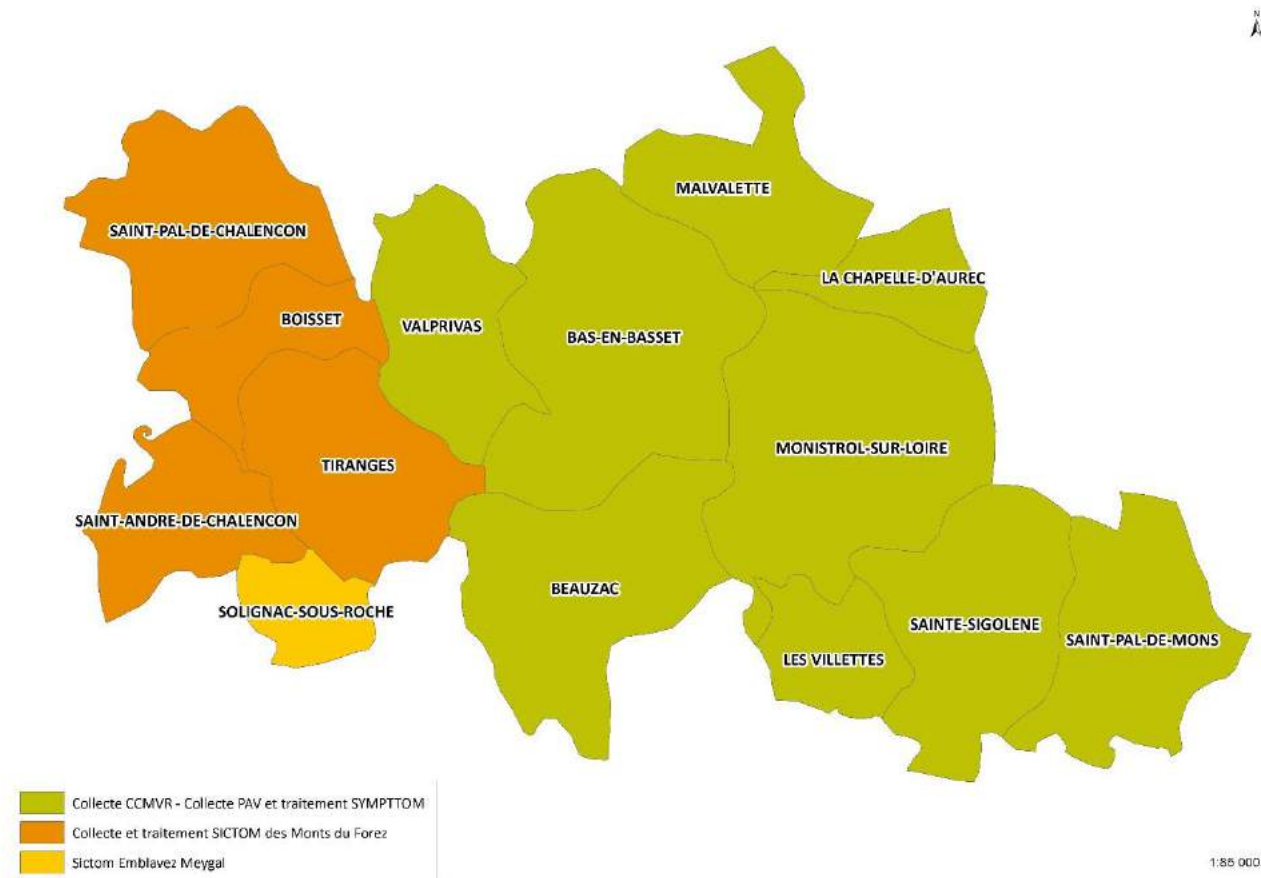
La Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR) adhère depuis le 1er janvier 2017 à 2 Syndicats de collecte et de traitement des déchets.

Il s'agit du Sictom Emblavez Meygal pour la commune de Solignac Sous Roche et du Sictom des Monts du Forez pour les communes de Boisset, St André de Chalencon, St Pal de Chalencon et Tiranges.

Elle adhère également au Symptom pour le traitement des déchets et la collecte des Points d'Apports Volontaires papier et verre. Les ordures ménagères et les emballages recyclables sont collectés par les agents de la CCMVR.

Pour la commune de Malvalette, la collecte est assurée par un prestataire privé (Suez). Le traitement des déchets est assuré par le Symptom.

### Ci-dessous la répartition des compétences collecte et traitement des déchets sur la CCMVR



## 1.3 La Population



## a) La population en 2017

Les 14 communes qui la composent ont une population de **31 068 habitants**.

Les différents éléments du rapport d'activité sont basés sur les chiffres de la population totale.

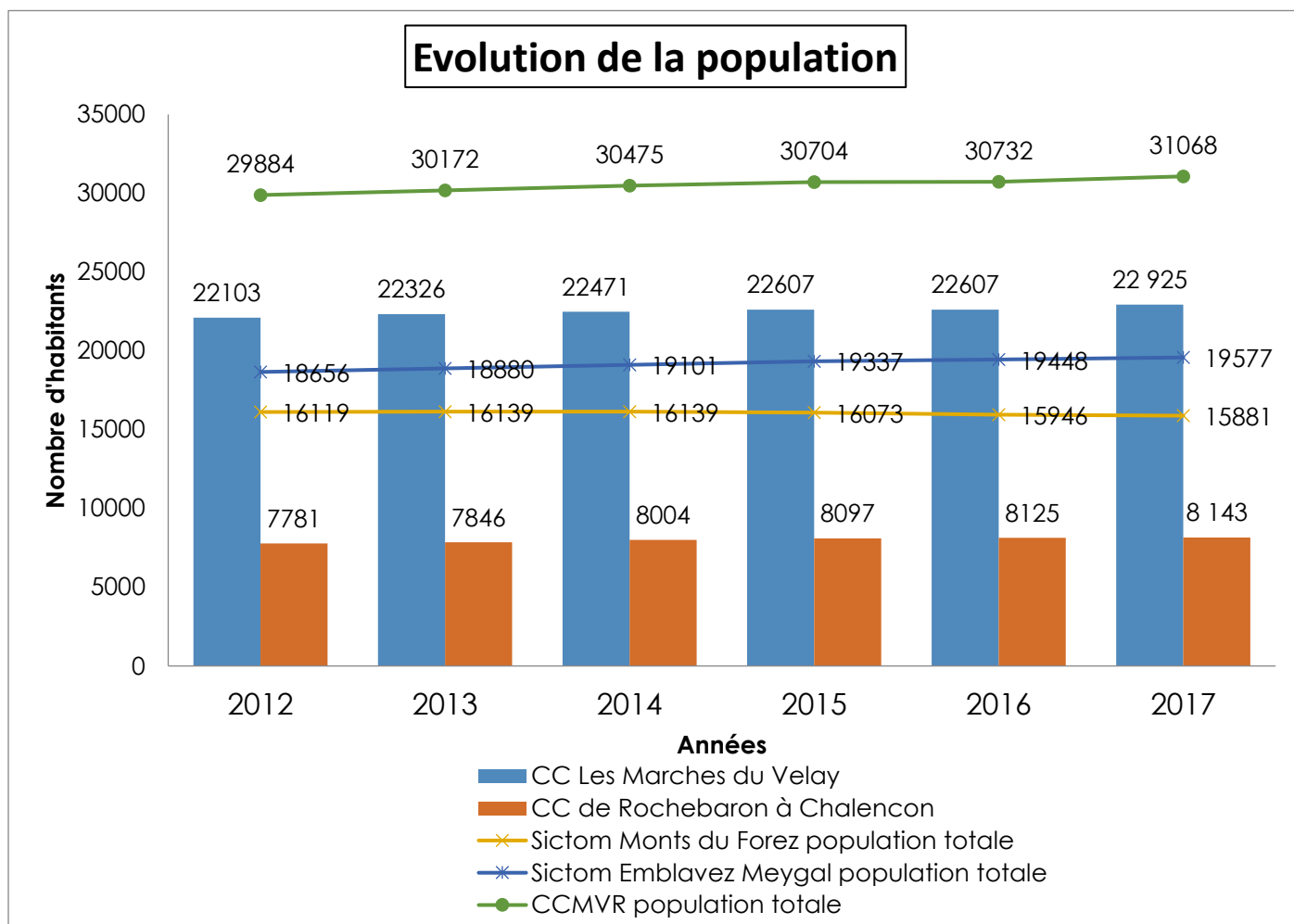
	Populations légales 2014 entrant en vigueur le 1er janvier 2017	
	Municipale	Totale
BEUZAC	2 854	2 920
LA CHAPELLE D'AUREC	963	978
LES VILLETES	1 332	1 353
MONISTROL sur LOIRE	8 808	9 287
SAINT PAL DE MONS	2 244	2 292
SAINTE SIGOLÈNE	5 952	6 095
BAS EN BASSET	4 314	4 399
VALPRIVAS	482	493
MALVALETTE	798	811
BOISSET	309	315
TIRANGES	468	486
SAINT PAL DE CHALENCON	1 016	1 045
SAINT ANDRE DE CHALENCON	345	354
SOLIGNAC SOUS ROCHE	233	240
	<b>30 118</b>	<b>31 068</b>

(\*) La population officielle (INSEE) des communes est basée sur les données A-3 (début d'année en cours moins 3 ans). Par exemple, la population officielle au 1er janvier 2016 est issue des données 2012. Elle est la population à prendre en référence pour toute l'année 2016.

(\*\*) - La population municipale correspond à l'ensemble des habitants résidant habituellement sur le territoire (résidences principales)

- La population totale comprend la population municipale + la population comptée à part (double compte) tels que les étudiants, les militaires ayant leur résidence sur la commune, les communautés, les SDF...

**b) Evolution de la population depuis 2012**



Depuis 2012, la population de la CCMVR est en augmentation (+1.09%) ainsi que celle du Sictom Emblavez Meygal (+0.66%). La population du Sictom des Monts du Forez est en diminution de -0.41% par rapport à 2016.

## II. LES ORDURES MENAGERES

### 2.1 Les différents modes de traitement des ordures ménagères

#### a) L'enfouissement (Installation de stockage des Déchets Non Dangereux : ISDND)

Les ordures ménagères résiduelles sont enfouies à l'ISDND à Perpezoux pour les 8 communes qui sont collectées en régie et pour la commune de Malvalette.

Le SYMPTTOM en assure le traitement ainsi que des DIB (Déchets Industriels Banals), les DAE (Déchets d'activité économique), les encombrants et les boues de stations.



#### b) Le traitement mécano biologique chez Altriom

##### Historique pour le Sictom des Monts du Forez

Jusqu'au mois de juillet 2007, les ordures ménagères collectées ont été broyées à l'unité de traitement située au lieu-dit « le Chier » sur la commune d'Allègre. A la sortie du broyeur, les déchets traités étaient emportés par le godet d'un chargeur à chenille ou dans une remorque tirée par un tracteur et épandus en couches successives sur l'aire de stockage prévue à cet effet (une fermentation aérobie rapide est ainsi obtenue).

Des travaux de réhabilitation ont été entrepris en août 2011. Ils comprennent une couverture argileuse et un engazonnement des anciens casiers, un enrochement pour assurer la stabilité d'un talus, la prolongation de la tranchée drainante et l'évacuation des eaux superficielles.

##### Historique pour le Sictom Emblavez Meygal

La fermeture du centre de stockage le 1er juillet 2007 a contraint le Sictom Emblavez / Meygal à construire un quai de transfert de ses ordures ménagères afin de permettre l'acheminement des déchets collectés sur le territoire du Sictom vers une unité de traitement extérieure.

Pour ces 2 Sictoms, les ordures ménagères résiduelles collectées sont pour une part regroupées dans des caissons de 30 M3. Cette opération est effectuée à l'aide d'un quai de transfert. Cette étape permet de limiter les coûts de transport vers le centre de traitement.

Ensuite, ces caissons sont acheminés vers le centre **Altriom** à Polignac.


Cela est effectif depuis 2013 pour le Sictom Emblavez Meygal et depuis 2014 pour le Sictom des Monts du Forez.

Ce centre de traitement Mécano Biologique sépare les déchets entrants en 3 fractions : les matières organiques, les emballages recyclables et les déchets à potentiel énergétique.

Chacune de ces fractions suit alors un traitement dédié pour que ces déchets bénéficient d'un nouveau cycle de vie.



## 2.2 Les différents modes de collecte des ordures ménagères

	<p>St Pal de Chalencon, Boisset, Tiranges, St André de Chalencon</p>	<p>Solignac sous Roche</p>	<p>Malvalette</p>	<p>Beuzac, Bas en Basset, Ste Sigolène, Les Villettes, St Pal de Mons, La Chapelle D'Aurec, Valprivas, Monistrol sur Loire</p>
<p>Collecte des ordures ménagères</p>	<p>SICTOM Des Monts du Forez</p>	<p>SICTOM Emblavez Meygal</p>	<p>Entreprise Suez</p>	<p>Agents CCMVR</p>
<p>Type de contenant</p>	<p>Bacs normalisés Collectifs et individuels</p>	<p>Bacs normalisés Collectifs et individuels</p>	<p>Bacs normalisés Collectifs et individuels</p>	<p>Bacs normalisés Collectifs et individuels (La Chapelle d'Aurec) et collecte en sacs (bourg Ste Sigolène)</p>
<p>Fréquence de collecte</p>	<p>1 ou 2 fois/ semaine ou 1 fois/ 15 jours</p>	<p>1 fois/ semaine</p>	<p>1 fois/ semaine</p>	<p>1 à 2 fois/semaine</p>

## 2.3 Les tonnages collectés

En 2017, **6 991** tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR).

**6233 Tonnes** ont été collectées par le personnel de la CCMVR (collecte en régie), **133 Tonnes** par la société Suez pour la commune de Malvallette, **573 Tonnes** pour les 4 communes collectées par le Sictom des Monts du Forez\* et **52 Tonnes** pour la commune de Solignac sous Roche\* qui est collectée par le Sictom Emblavez Meygal.

\*ratio Tonnage/ population totale du Sictom

On note une diminution du tonnage d'ordures ménagères de l'ordre de 0.79%.

### Evolution du tonnage d'ordures ménagères depuis 2012

Ordures ménagères	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>8 communes de la CCMVR</b>	7713	6892	6243	6425	6285	6233
<b>Malvallette</b>				130	131	133
<b>Boisset, St André de Chalencon, St Pal de Chalencon, Tiranges *</b>	587	583	577	582	578	573
<b>Solignac sous Roche*</b>	54	50	51	52	53	52
<b>Total Tonnages périmètre CCMVR</b>	<b>8354</b>	<b>7525</b>	<b>6871</b>	<b>7189</b>	<b>7046</b>	<b>6991</b>
<b>Evolution par rapport à l'année précédente</b>		-9,92%	-8,69%	4,63%	-1,98%	-0,79%
<b>population totale CCMVR</b>	29884	30172	30 475	30 704	30 732	31 068
<b>Ratio (en kg/ hab)</b>	280	249	225	234	229	225
<b>Evolution par rapport à l'année précédente</b>		-10,78%	-9,60%	3,85%	-2,07%	-1,87%

\*ratio Tonnage/ population SICTOM

En 2017, chaque habitant de la CCMVR a déposé 225 kg d'ordures ménagères résiduelles, soit une baisse de 4 kg par habitant par rapport à 2016.

## III LE TRI SELECTIF

Le tri sélectif consiste à trier et à récupérer les déchets selon leur nature : bouteilles plastiques, papier, verre, emballages métalliques pour faciliter leur recyclage. Ils sont triés soit par ceux qui les produisent soit par des organismes spécialisés, en centre de tri. On l'appelle "Tri à la source" lorsqu'il est fait avant une collecte


sélective en porte à porte et "Tri par apport volontaire" lorsqu'il s'effectue à l'aide de conteneurs spécifiques situés en déchèterie ou sur la voie publique.

### 3.1 Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et le papier

#### a) La collecte et le tri des EMR et papier

Les déchets d'emballages collectés sont transférés en centre de tri. Un tri manuel et automatisé permettra de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre la valorisation matière de ces déchets :

- bouteilles et flacons en plastique
- brique alimentaire
- Aluminium
- Acier
- Carton/papier
- journaux/ magazines
- gros de magasin
- refus de tri (déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective)

	<b>St Pal de Chalencon, Boisset, Tiranges, St André de Chalencon</b>	<b>Solignac sous Roche</b>	<b>Malvalette</b>	<b>Beauzac, Bas en Basset, Ste Sigolène, Les Villettes, St Pal de Mons, La Chapelle d'Aurec, Valprivas, Monistrol Sur Loire</b>
<b>La collecte</b>	Le SICTOM des Monts du Forez	Les PAV EMR et papier : La Société SRVV à Polignac, les bacs jaunes : les agents du Sictom	SUEZ à St Chamond	Les agents de la CCMVR
<b>Les contenants</b>	PAV EMR et papier-cartons	PAV EMR, Papier-cartons et bacs jaunes	Bacs jaunes	PAV papier et bacs jaunes
<b>Centre de tri</b>	La Société SRVV à Polignac	La Société SRVV à Polignac (PAV) et Suez à Firminy (bacs jaunes)	Suez à Firminy	Suez à Firminy

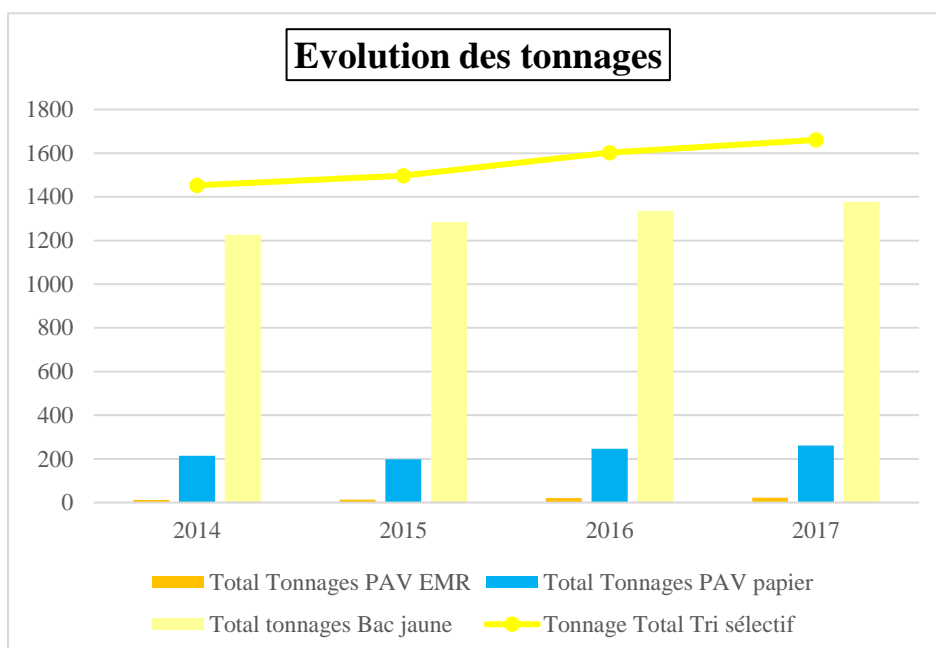
**b) Les tonnages collectés depuis 2014**

	2014	2015	2016	2017	% d'évolution 2017/2016
<b>PAV Emballages</b>					
Sictom Emblavez Meygal (1 commune)	0,9	1	3,6	3,3	-8,33%
Sictom des Monts du Forez (4 communes) *	11,04	12,91	16,62	19,3	16,13%
Ex CCMV					
Bas en Basset et Valprivas					
Malvalette					
<b>Total Tonnages PAV EMR</b>	<b>11,94</b>	<b>13,91</b>	<b>20,22</b>	<b>22,6</b>	<b>11,77%</b>
<b>PAV Papiers</b>					
Sictom Emblavez Meygal (1 commune)	2,67	3,31	2,95	2,36	-19,86%
Sictom des Monts du Forez (4 communes) *	43,26	41,48	38,95	36,17	-7,14%
Ex CCMV + Bas en Basset et Valprivas	168,50	154,00	205,00	223,12	8,84%
Malvalette					
<b>Total Tonnages PAV papier</b>	<b>214,425</b>	<b>198,785</b>	<b>246,895</b>	<b>261,65</b>	<b>5,98%</b>
<b>BAC jaune</b>					
Sictom Emblavez Meygal (1 commune)*	4,91	5,35	5,96	6,28	5,37%
Sictom des Monts du Forez (4 communes)					
ex CCMV	1221	1244	1292	1333	3,17%
Bas en Basset et Valprivas					
Malvalette	nc	34,08	38	37	-2,63%
<b>Total tonnages Bac jaune</b>	<b>1226,33</b>	<b>1283,73</b>	<b>1335,96</b>	<b>1376,28</b>	<b>3,02%</b>
<b>Tonnage Total Tri sélectif</b>	<b>1452,695</b>	<b>1496,425</b>	<b>1603,075</b>	<b>1660,53</b>	<b>3,58%</b>
Evolution par rapport à l'année précédente		+ 3,01%	+ 7,13%	+ 3,58%	
Population CCMVR	30475	30704	30 732	31 068	
ratio (en kg/hab/an)	47,67	48,74	52,16	53,45	

\*ratio Tonnage/ population totale Sictom



En 2017, on observe une hausse de 3,58% du tonnage de tri sélectif (bac jaune + PAV papier + PAV EMR). Chaque habitant de la CCMVR a trié **53,45 kg**. (Contre 52,16 kg/habitant/an pour 2016).



### c) Les caractérisations

La caractérisation consiste à prélever un échantillon de déchets pour en déterminer la composition.

Cette procédure est normalisée. Elle consiste à trier précisément un échantillon d'environ 60 kg prélevé au hasard dans les déchets déposés par les camions au centre de tri. Ceci permet de connaître la proportion de chaque catégorie de matériaux :

- Bouteilles et flacons en plastique en PET clair
- Bouteilles et flacons en plastique en PET foncé
- Bouteilles et flacons en plastique en PEHD
- Briques (Tetra-PCC)
- Aluminium
- Acier
- Cartons/ Papiers (PCNC)
- Journaux/magazines
- Gros de magasin (cartons bruns)
- Refus de tri (déchets non recyclables)

La déclaration mensuelle tient compte d'une moyenne glissante des 18 dernières caractérisations.

**Résultats des caractérisations pour les 9 communes de la CCMVR**

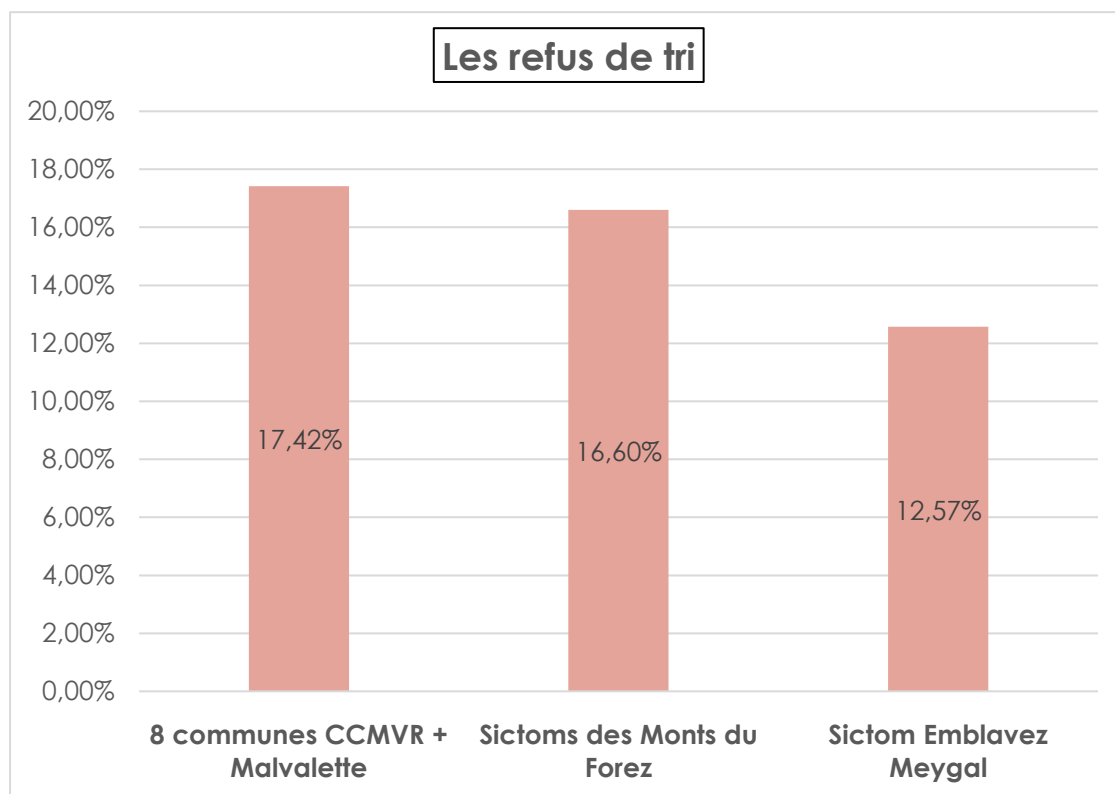
Jour	Commune(s)	% Métaux	% Fibreux	% plastique	% Taux de refus
lundi 9 janvier 2017	Centre-ville de Monistrol et St Pal de Mons	2,54%	56,93%	8,05%	32,48%
mardi 7 février 2017	Sainte Sigolène	7,59%	64,28%	11,39%	16,74%
jeudi 23 février 2017	Monistrol sur Loire	1,33%	80,90%	10,05%	7,73%
vendredi 10 mars 2017	Monistrol sur Loire/ La Chapelle d'Aurec	6,41%	66,33%	7,40%	19,86%
mercredi 5 avril 2017	Beauzac/ Valprivas	2,12%	67,75%	5,65%	24,48%
mercredi 26 avril 2017	Malvallette	3,91%	73,60%	11,00%	11,48%
mercredi 24 mai 2017	Les Villettes	4,61%	73,49%	8,63%	13,27%
mercredi 21 juin 2017	Beauzac	2,91%	62,45%	7,89%	26,75%
jeudi 6 juillet 2017	Monistrol Sur Loire	2,77%	66,53%	11,39%	19,30%
lundi 14 août 2017	Centre-ville de Monistrol et St Pal de Mons	2,74%	70,91%	8,57%	17,78%
jeudi 17 août 2017	Monistrol Sur Loire/ Bas en Basset	2,90%	74,08%	13,45%	9,56%
lundi 4 septembre 2017	Centre-ville de Monistrol et St Pal de Mons	1,25%	81,68%	4,23%	12,85%
vendredi 29 septembre 2017	Monistrol sur Loire/ La Chapelle d'Aurec	5,44%	67,65%	10,58%	16,33%
mardi 10 octobre 2017	Ste Sigolène	1,52%	79,34%	6,38%	12,76%
jeudi 26 octobre 2017	Monistrol sur Loire	2,01%	78,65%	8,37%	10,97%
mercredi 15 novembre 2017	Beauzac/ Valprivas	2,68%	56,74%	11,17%	29,41%
jeudi 30 novembre 2017	Monistrol Sur Loire/ Bas en Basset	5,73%	66,79%	12,14%	15,34%
mardi 12 décembre 2017	Ste Sigolène	1,45%	69,73%	12,32%	16,50%
		<b>3,33%</b>	<b>69,88%</b>	<b>9,37%</b>	<b>17,42%</b>

#### d) Les refus de tri

Le taux de refus moyen pour la CCMVR est de 15.53% (17.42% pour les 9 communes de la CCMVR, 16.60% pour le Sictom des Monts du Forez et 12.57% pour le Sictom Emblavez Meygal).

Le Sictom Emblavez Meygal a des taux de refus nettement inférieur aux autres communes.

Les refus ont une incidence sur le coût de traitement (coût de tri + coût de traitement).



### 3.2 Le verre

#### a) La collecte et le tri du verre

La collecte du verre est effectuée en Point d'Apport Volontaire (PAV) sur l'ensemble du territoire de la CCMVR.

La collecte des PAV est réalisée par l'entreprise Solover située à St Romain le Puy(42).

Le verre est ensuite trié dans le centre de traitement de Solover.



**A son arrivée dans le centre de traitement, le verre subit toute une série de tri :**

- Un tri élimine les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...).
- Un tri optique au laser identifie et extrait les matériaux infusibles.
- Un soufflage permet d'extraire les éléments légers : les bouchons, le papier.
- Le verre est ensuite transformé en calcin, calibré à la demande des verriers pour refaire des emballages en verre.
- La seule limite au recyclage du verre est la couleur. En France, la collecte est organisée en mélange et est composée de verre de couleurs différentes : vert, brun, incolore.
- Avec ce verre, on ne peut refaire que du verre de couleur.

Un tri complémentaire, permet de séparer le verre de couleur du verre incolore, ce qui permet la fabrication de nouveaux emballages de teinte claire.

Le verre broyé sera ensuite acheminé chez un verrier pour être recyclé.

**b) Nombre de colonnes**

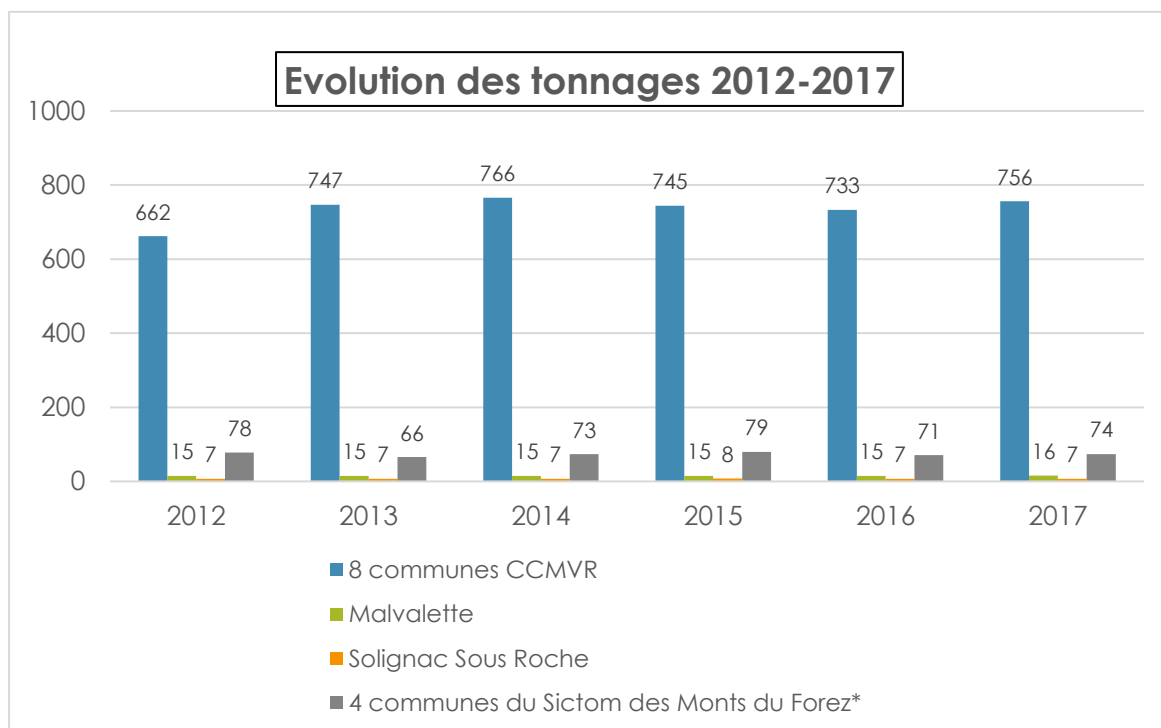
Le Symptom mène une politique de densification des colonnes verre. Cette campagne de mise en place de nouvelles colonnes a débuté en 2015. La signalétique est en cours d'uniformisation. Cela contribue à faciliter et donc améliorer le tri du verre.

	VERRE				
	Nombre d'habitants	Nombre de colonnes	Nbre hab/PAV	Tonnage 2017	Kg/hab/an
<b>8 communes CCMVR</b>	27 817	155	179	772	27
<b>Malvalette</b>	811	5	162		
<b>Solignac Sous Roche</b>	240	1	240	7	30
<b>4 communes du Sictom des Monts du Forez</b>	2 200	19	116	74	34
<b>TOTAL</b>	<b>31 068</b>	<b>180</b>	<b>173</b>	<b>853</b>	<b>27</b>

**c)Tonnages collectés**

**853** Tonnes de verre ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCMVR. On note une augmentation de +3.31% des tonnages par rapport à l'année 2016.

Tonnage du verre	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016
<b>8 communes CCMVR</b>	662	747	766	745	733	756	+ 3,14%
<b>Malvalette</b>	15	15	15	15	15	16	+ 6,67%
<b>Solignac Sous Roche</b>	7	7	7	8	7	7	+ 2,82%
<b>4 communes du Sictom des Monts du Forez*</b>	78	66	73	79	71	74	+ 4,37%
<b>Total verre collecté</b>	<b>762</b>	<b>834</b>	<b>861</b>	<b>847</b>	<b>826</b>	<b>853</b>	<b>+ 3,31%</b>



En France, la collecte du verre représente 32kg/hab/an.

Pour la CCMVR, le poids moyen par habitant est de 27 kg/hab/an.

Il est à déplorer de constater la présence régulière et importante de verre dans les bacs d'ordures ménagères mais aussi dans les bacs de tri sélectif.

En France environ 5 à 20 kg de verre/hab/an se retrouvent dans les ordures ménagères et ne seront pas valorisés (source Adelphe 2014).

### **3.3 Les autres Déchets**

#### **a) Les cartons des professionnels**

Une collecte des cartons des professionnels est organisée depuis 2011. Celle-ci a vu son périmètre diminué en 2016 (à partir de novembre 2016) puisque seuls les cartons des professionnels de la commune de Monistrol Sur Loire sont collectés. Les cartons des professionnels des communes de Ste Sigolène, les Villettes sont collectés avec la collecte du tri sélectif.

Cette collecte n'existe pas sur les 2 Sictoms.

La pré collecte s'effectue soit par des bacs bleus, soit pas la pose de fagots devant le pas de porte des commerçants.

Les cartons sont traités par les établissements Moulin, pour être conditionnés puis recyclés. Il est aussi recommandé aux professionnels de déposer leurs cartons gratuitement dans les déchetteries.

La collecte des cartons a pour objectif de désengorger les bacs jaunes des centres-villes qui sont remplis des cartons bruns des professionnels.

### Evolution des tonnages de cartons collectés auprès des professionnels

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnage Cartons	250,62	251,66	172,76	84,156	76,8	79,85	64
Evolution par rapport à l'année précédente	+ 2,22%	+ 0,41%	- 31,35%	- 51,29%	- 8,74%	+ 3,97%	- 19,85%
Communes collectées	Monistrol, Ste Sigolène, Les Villettes, ZA de St Pal de Mons					Une seule commune à partir de Nov 2016 (Monistrol)	

### b) Les textiles

Sur le territoire de la CCMVR plusieurs bornes pour le textile sont installées. Celle-ci permettent de limiter la quantité de textile et de maroquinerie dans les ordures ménagères.

#### **Le Sictom Emblavez Meygal et le Symptom ont un partenariat avec l'association AVI43.**

Créée en 1999 cette association s'est fixée comme objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté avec le retraitement de textiles par le biais de la collecte, le tri, le lavage, le repassage et la vente en magasin.

L'association est localisée sur le territoire de la Communauté de communes des Sucs, et plus précisément au sein de la ville d'Yssingaux. La volonté des fondateurs de l'association AVI43 est de développer un projet innovant dans le cadre du développement durable en aidant les personnes en difficulté à s'insérer socialement et professionnellement.

L'association est agréée par le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique de la Haute-Loire pour 12 postes en insertion., soit 9 ETP.

AVI 43 met à disposition :

- sur le territoire Emblavez Meygal 11 points de collecte. En 2017, **92,2 Tonnes** ont été collectées.

-sur le territoire du Symptom : 26 points de collecte dont 14 colonnes sur les 8 communes de la CCMVR et 1 colonne/ déchetterie.

**270 tonnes** de textiles ont été collectées sur l'ensemble du territoire du Symptom.





**Le Sictom des Monts du Forez a un partenariat avec Le Relais.**

11 colonnes textiles sont installées sur son territoire dont 1 sur la commune de Boisset et 1 sur la commune de St Pal de Chalencon, pour un tonnage total de **52,83 Tonnes**.

Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Membre d'Emmaüs France et de l'Inter Réseaux de la Fibre Solidaire (IRFS), il porte en lui les valeurs de solidarité et de générosité défendues par l'abbé Pierre. Il s'attache à lutter contre les causes d'exclusion, basant son action sur la conviction que le retour à l'emploi des personnes en difficulté est un moyen de les aider à préserver leur dignité, à retrouver leur autonomie financière et leur place dans la société. Il a développé pour cela plusieurs activités économiques, qui lui ont permis de créer plus de 2 200 emplois.

Parmi celles-ci, l'activité textile a connu un rapide développement. En quelques années, le Relais est devenu le premier opérateur de collecte / valorisation textile en France. Ce qui différencie le Relais des entreprises classiques, c'est qu'il ne recherche pas la performance économique pour le profit, mais pour atteindre ses objectifs sociaux. Chaque centime généré est réinvesti à des fins de lutte contre l'exclusion. C'est ainsi que le Relais privilégie le maintien de l'activité en France, au plus près des territoires, et la création d'emplois locaux. Il a aussi inventé un modèle d'entreprise innovant, l'Entreprise à But Socio-Economique, qui place son développement au service de l'Homme.

**c) l'huile**

Le SYMPTTOM gère **5** colonnes réparties sur le territoire, la société SEVIA en assure la collecte.

Initialement, il était prévu d'enlever ces colonnes. Toutefois, les supprimer favoriserait le dépôt sauvage de bidons remplis d'huiles de vidange, soit dans les bacs OM, soit dans la nature. Elles sont donc conservées en attendant de trouver des solutions adéquates.

**d) Les Dasri**

Depuis quelques années, l'éco organisme DASTRI organise la filière des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux, pour répondre aux besoins des patients en auto-traitement. Plusieurs points de collecte existent sur le territoire de la CCMVR. Retrouvez les sur : [nous-collectons.dastri.fr/](http://nous-collectons.dastri.fr/)

## **IV LES DECHETTERIES**

### **4.1 Fonctionnement des déchetteries du territoire**

Les déchetteries sont des points d'apports volontaires aménagés, gardiennés et clôturés où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (toxique)

Il y a 3 déchetteries sur le territoire de la CCMVR :

-Monistrol Sur Loire : gérée par le SYMPTTOM

-Bas en Basset : gérée par le SYMPTTOM

-St Pal de Chalencon : gérée par le SICTOM DES MONTS DU FOREZ



### **a) Les Déchetteries du SYMPTTOM**

Depuis le 1er août 2013, le SYMPTTOM a repris en régie directe publique la gestion des hauts de quai. La gestion des bas de quai est assurée par différents prestataires en fonction des matériaux collectés, dans le cadre de marchés conclus par le SYMPTTOM, définis par matériaux et par déchetterie.

L'accès est gratuit pour les particuliers et les professionnels.

Depuis plusieurs années, chaque déchetterie du Symptom offre la possibilité aux habitants de donner une seconde vie aux objets qui sont encore en bon état, encore utilisables. Des espaces « ressourceries » ont été créés pour stocker des objets pouvant intégrer directement les filières de réemploi.

Les différents objets déposés seront redistribués aux associations caritatives et culturelles du territoire qui ont signé une convention avec le Symptom.



Vue d'ensemble de la déchetterie de Monistrol sur Loire

### **b) Les déchetteries du SICTOM des Monts du Forez**

Le nombre de déchetteries sur le territoire du Sictom des Monts du Forez est de 5.

Depuis 2015, de nouveaux horaires ont été mis en place pour offrir un meilleur service aux usagers tout en permettant un roulement des employés entre les 5 sites.

Les conditions d'accès aux déchetteries sont les suivantes :

- La domiciliation en résidence principale, secondaire ou pour une activité professionnelle sur le territoire du SICTOM des Monts du Forez, (justificatif de domicile demandé) donne droit à un dépôt par semaine correspondant au volume d'un véhicule utilitaire léger ou d'une remorque de moins de 500 Kg dans la limite des déchets autorisés.

- Dans le cas d'un volume supérieur, une participation supplémentaire est demandée suivant la nature des dépôts.

- Pour des non recyclables : 20,00 €TTC le m<sup>3</sup>

- Pour des déchets verts: 15,00 €TTC le m<sup>3</sup>

- Pour du bois : 15,00 €TTC le m<sup>3</sup>

- Le droit d'entrée des personnes des communes non adhérentes au SICTOM est de 6,50€ TTC par accès auquel s'ajoutent les conditions tarifaires ci-dessus.

## 4.2 Horaires d'ouverture des déchetteries du territoire

### a) La déchèterie de Monistrol et de Bas en Basset

#### Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre inclus)

Jours d'ouverture	Monistrol sur Loire		Bas en Basset	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h00-12h00	14h00-18h00	9h00-12h00	14h00-18h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-18h00	Fermée	Fermée
Mercredi	9h00-12h00	14h00-18h00	9h00-12h00	14h00-18h00
Jeudi	9h00-12h00	14h00-18h00	9h00-12h00	14h00-18h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h00	9h00-12h00	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00	9h00-12h00	14h00-18h00

#### Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars inclus)

Jours d'ouverture	Monistrol sur Loire		Bas en Basset	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-17h00	Fermée	Fermée
Mercredi	9h00-12h00	14h00-17h00	Fermée	14h00-17h00
Jeudi	Fermée	Fermée	9h00-12h00	Fermée
Vendredi	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00

Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

### b) La déchèterie de St Pal de Chalencon

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
St Pal de Chalencon					14h-17h	14h-16h le 1 <sup>er</sup> samedi du mois et tous les 15 jours en juillet et août

## 4.3 La Fréquentation des déchèteries du territoire

### a) Déchèterie de Monistrol Sur Loire et de Bas en Basset

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	
							en nbre	en %
<b>Bas en Basset</b>	21815	19719	25446	30633	35797	38021	2224	6,21%
<b>Monistrol Sur Loire</b>	40479	37004	50598	53470	59288	60949	1661	2,80%
<b>Total</b>	<b>62294</b>	<b>56723</b>	<b>76044</b>	<b>84103</b>	<b>95085</b>	<b>98970</b>	<b>3885</b>	<b>4,09%</b>

Depuis plusieurs années, on observe une augmentation constante de la fréquentation des déchetteries. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution :

- la rénovation des déchetteries qui propose aux usagers des installations de qualité,
- la réalisation de campagnes de communication auprès des usagers,
- la gratuité d'accès pour les artisans et les commerçants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016

### b) Déchèterie de St Pal de Chalencon

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	
							en nbre	en %
<b>St Pal de Chalencon</b>	1461	1229	1277	1439	1381	1800	419	30,34%

On note une augmentation importante de la fréquentation de la déchetterie de St Pal de Chalencon (malgré qu'elle soit restée fermée 2 mois en 2017). Cela s'explique notamment par la réalisation de travaux d'aménagement qui ont eu lieu en 2016 et début 2017 et qui facilite ainsi l'accès et le tri des usagers.

**c) Evolution de la fréquentation 2017/2016 pour la CCMVR et les Sictom**

	Evolution 2016/2017
<b>Bas en Basset</b>	6,21%
<b>Monistrol Sur Loire</b>	2,80%
<b>St Pal de Chalencon</b>	30,34%
<b>Sictom Monts du Forez</b>	5,10%
<b>Sictom Emblavez Meygal</b>	1,80%

De manière générale, on note une augmentation de la fréquentation des déchèteries de la CCMVR et des territoires limitrophes (périmètre Sictoms).

**4.4 Les tonnages collectés dans les déchetteries du territoire**

**a) Déchetterie de Monistrol Sur Loire**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	Répartition des tonnages 2017
Cartons	265,06	236,16	195,00	222,00	240	206	-14%	3,29%
Bois non traité	199,46	172,40	151,00	121,00	159	145	-9%	2,32%
Bois traité			235,00	367,00	462	476	3%	7,61%
Ferrailles	335,40	176,87	170,00	177,00	200	230	15%	3,68%
Plâtre			42,00	87,00	116	165	42%	2,64%
Plastiques			54,00	82,00	114	141	24%	2,25%
Encombrants	1522,18	1473,39	1049,00	721,00	750	690	-8%	11,03%
Mobilier			129,00	277,00	300	465	55%	7,44%
Déblais, gravats	1445,60	1367,11	1263,00	1320,00	1724	1627	-6%	26,02%
Déchets verts	1603,02	1537,25	1547,00	1573,00	2007	1758	-12%	28,11%
DEEE*		137,93	171,00	178,00	199	204	3%	3,26%
DDS	11,91	9,82	19,00	26,00	36	35	-3%	0,56%
Batteries	5,50	2,60	4,30	7,20	4	8	102%	0,13%
Pneus	52,34	31,14	NC	66,00	53	88	66%	1,41%
Ampoules/tubes/néons			0,50	0,42	0,27	1	319%	0,02%
Piles	2,13	1,80	2,44	1,99	1	2	86%	0,04%
Huiles alimentaires			0,00	0,66	0,72	1,64	128%	0,03%
Huiles de moteur			12,60	11,25	6	9	43%	0,14%
<b>Total des tonnages</b>	<b>5 440</b>	<b>5 145</b>	<b>5 045</b>	<b>5 239</b>	<b>6373</b>	<b>6253</b>	<b>-2%</b>	100,00%
<b>Evolution par rapport à l'année précédente</b>		<b>-5%</b>	<b>-2%</b>	<b>4%</b>	<b>22%</b>	<b>-2%</b>		

Les tonnages des déchets collectés sur la déchetterie de Monistrol-sur-Loire sont en baisse de 2% par rapport à 2016.

On note une forte augmentation des tonnages de la benne mobilier (+55%), cela représente 465 tonnes de déchets encombrants qui ne seront pas enfouis mais valorisés par la filière Eco-mobilier.

### **b) Déchetterie de Bas en Basset**

	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	Répartition des tonnages 2017
Cartons	79	73	85	98	15%	3,65%
Bois non traité	71	36	59	73	24%	2,72%
Bois traité	5	256	246	234	-5%	8,72%
Ferrailles	99	101	59	141	139%	5,25%
Encombrants	709	455	404	367	-9%	13,67%
Déblais, gravats	886	628	647	650	0%	24,21%
Plâtre		8	23	49	113%	1,82%
Déchets verts	967	677	810	636	-21%	23,69%
Plastiques		34	41	65	59%	2,42%
DEEE*	81	91	104	103	-1%	3,84%
DDS	10	14	15	19	27%	0,71%
Batteries	3	3	1	2,70	90%	0,10%
Pneus	nc	24	33	42	27%	1,56%
Mobilier			103	200	94%	7,45%
Ampoules/tubes/néons	0,15	0,29	0,22	0,20	-7%	0,01%
Piles	0,69	4,00	0,66	0,70	6%	0,03%
Huiles alimentaires		0,22	0,25	0,60	140%	0,02%
Huile de moteur	6,32	6,45	4,50	6,10	36%	0,23%
<b>Total des tonnages</b>	<b>2917</b>	<b>2411</b>	<b>2633</b>	<b>2685</b>	<b>2%</b>	100,00%
<b>Evolution par rapport à l'année précédente</b>	<b>9%</b>	<b>-17%</b>	<b>9%</b>	<b>2%</b>		

Les tonnages des déchets collectés sur la déchetterie de Bas en Basset sont en hausse de 2% par rapport à 2016.

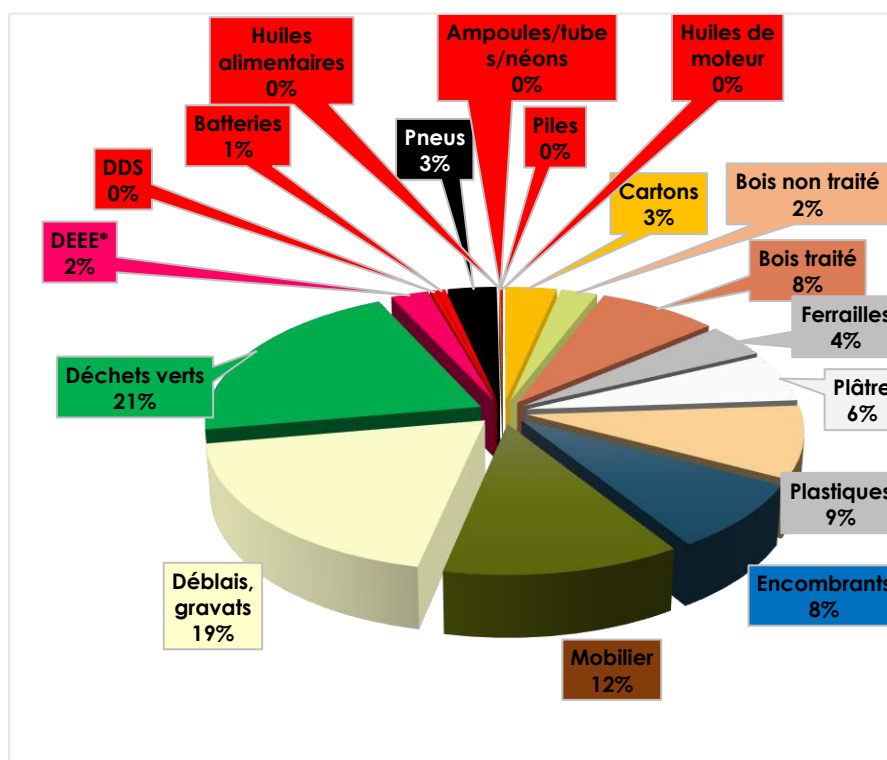
On note une forte augmentation des tonnages de la benne mobilier (+94%), cela représente 200 tonnes de déchets qui ne seront pas enfouis mais valorisés par la filière Eco-mobilier.

### c) Déchèterie de St Pal de Chalencon

	Tonnages 2017	Répartition des tonnages 2017
Cartons	9	4,93%
Bois	45	24,95%
Ferrailles	11	6,21%
Plâtre	0	0,00%
Plastiques	0	0,00%
Non recyclables (encombrants)	71	39,18%
Mobilier	0	0,00%
Déblais, gravats	1	0,74%
Déchets verts	30	16,53%
DEEE*	11	5,99%
DDS	2	1,07%
Batteries	0	0,00%
Pneus	0	0,00%
Ampoules/tubes/néons	0	0,00%
Piles	0	0,00%
Huiles alimentaires	0	0,00%
Huiles de moteur	1	0,40%
	180	100,00%

Le tonnage de déchets non recyclables est très important, il représente presque la moitié des tonnages. Cela s'explique par l'absence de benne « mobilier », « plâtre ».

### d) Répartition des matériaux collectés dans les 3 déchetteries de la CCMVR



## e) Les encombrants

### -les encombrants des particuliers

Les communes de Beauzac, la Chapelle d'Aurec, Ste Sigolène, St Pal de Mons, Les Villettes proposent à leurs usagers une collecte des encombrants à domicile sur demande et les emmènent directement en déchetterie.

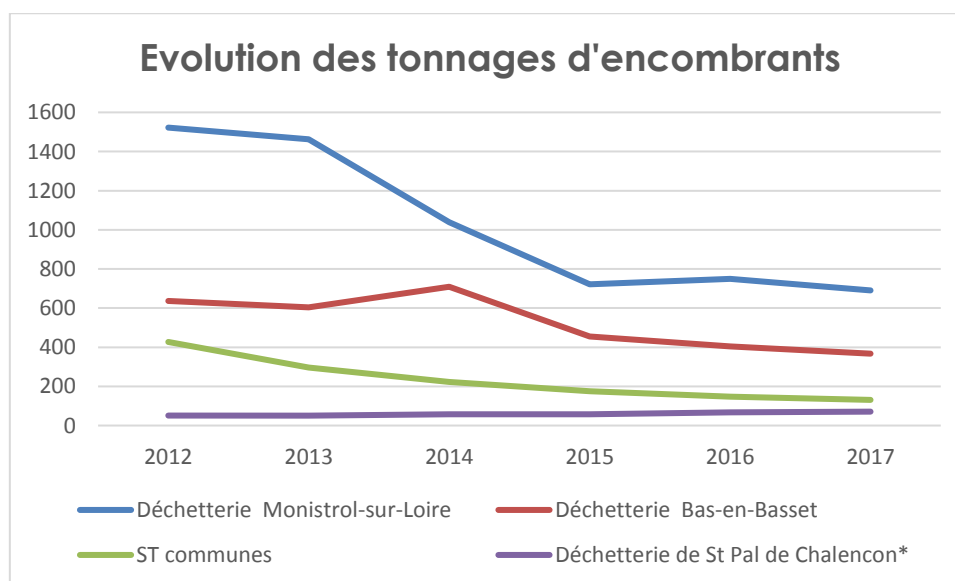
Sur la commune de Monistrol-sur-Loire, les encombrants sont déposés par les usagers directement en déchetterie.

### -Les encombrants des services communaux et déchetteries

#### Tonnage des encombrants de la CCMVR

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	% d'évolution 2017/2016
Déchetterie Monistrol-sur-Loire	1522	1462	1039	721	750	690	-8%
Déchetterie Bas-en-Basset	636	604	709	455	404	367	-9%
ST communes	427	296	223	176	147	131	-11%
Déchetterie de St Pal de Chalencon*	51	51	58	57	67	71	6%
<b>Total</b>	<b>2637</b>	<b>2413</b>	<b>2029</b>	<b>1409</b>	<b>1368</b>	<b>1260</b>	<b>-8%</b>

\*Déchetterie de St Pal de Chalencon, Années 2012 à 2016 : Ratio à partir des données 2017





Le tonnage des encombrants collectés et mis en décharge est en baisse (-8% par rapport à l'année 2016). Toutefois on note une augmentation des tonnages pour la déchetterie de St Pal de Chalencon (+6% par rapport à l'année 2016), cela est principalement dû à l'augmentation importante de la fréquentation (+30.34% par rapport à 2016).

La mise en place de nouvelles filières de tri dans les déchetteries et le passage en déchetterie des services techniques des communes ont permis une baisse importante du tonnage de la benne encombrants.

#### 4.5 Synthèse des tonnages de déchets par catégorie

##### a) Le tonnage de déchets collectés sur le territoire de la CCMVR

	2014	2015	2016	2017
Ordures ménagères résiduelles 8 communes CCMVR	6243	6425	6285	6233
Ordures ménagères résiduelles Malvalette	nc	130	131	133
Ordures ménagères résiduelles 4 communes Sictom des Monts du Forez*	577	582	578	573
Ordures ménagères résiduelles Solignac Sous Roche*	51	52	53	52
Encombrants ST et déchetteries (*1)	2029	1409	1368	1260
<b>Total déchets enfouis ou traitement TMB</b>	<b>8900</b>	<b>8598</b>	<b>8414</b>	<b>8250</b>
<b>ratio (kg/hab/an) déchets enfouis ou traitement TMB</b>	<b>292</b>	<b>280</b>	<b>274</b>	<b>266</b>
<b>Evolution par rapport à l'année précédente</b>		<b>-3,39%</b>	<b>-2,13%</b>	<b>-1,95%</b>
Cartons bruns (collecte spéciale pro)	84	77	80	64
EMR (corps creux) PAV	12	14	20	23
JRM (papiers) PAV	214	199	247	262
Multimatériaux (bacs jaunes)	1226	1284	1336	1376
Verre	861	847	826	853
Déchetterie Monistrol hors encombrants	3996	4505	5623	5563
Déchetterie Bas-en-Basset hors encombrants	2208	1955	2229	2318
Déchetterie St Pal de Chalencon hors encombrants (*1)	89	88	107	109
<b>Total déchets valorisés, recyclés ou retraités</b>	<b>8691</b>	<b>8968</b>	<b>10468</b>	<b>10568</b>
<b>ration (kg/hab/an) déchets valorisés, recyclés traités</b>	<b>285</b>	<b>292</b>	<b>341</b>	<b>340</b>
<b>Evolution par rapport à l'année précédente</b>		<b>3,19%</b>	<b>16,72%</b>	<b>0,96%</b>
<b>Total tonnage déchets collectés (tonnes)</b>	<b>17590</b>	<b>17566</b>	<b>18882</b>	<b>18818</b>
<b>Evolution par rapport à l'année précédente</b>		<b>-0,14%</b>	<b>7,50%</b>	<b>-0,34%</b>
<b>ratio (kg/hab/an) total déchets collectés</b>	<b>577</b>	<b>572</b>	<b>614</b>	<b>606</b>

\* ratio T/ population totale

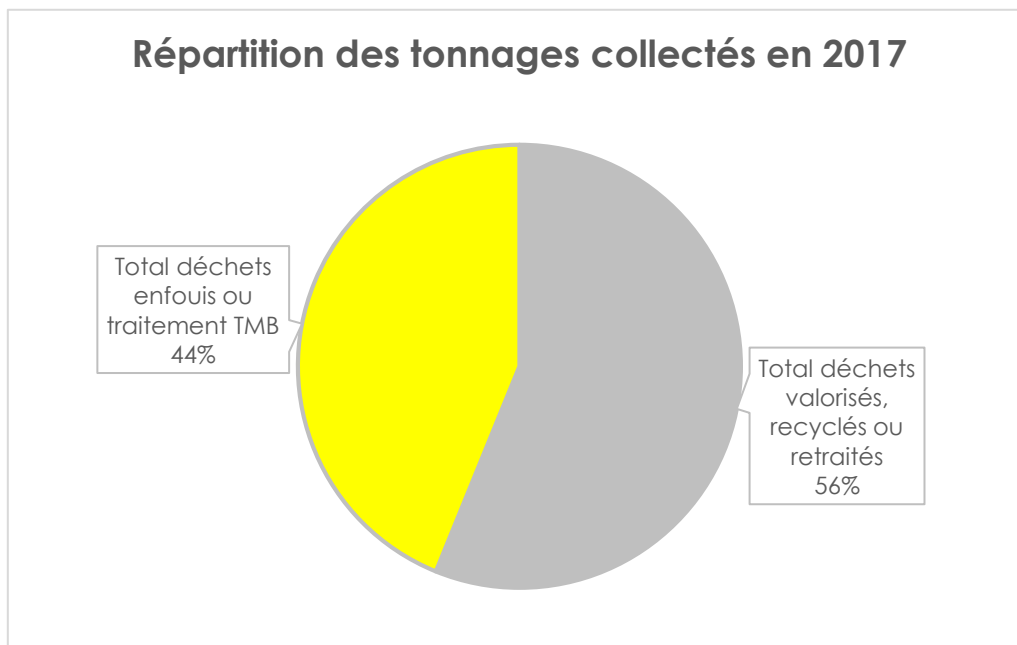
(\*1) \*Déchetterie de St Pal de Chalencon, Années 2012 à 2016 : Ratio à partir des données 2017

Le tonnage des déchets collectés sur le territoire est en diminution (-0.34% par rapport à 2016).

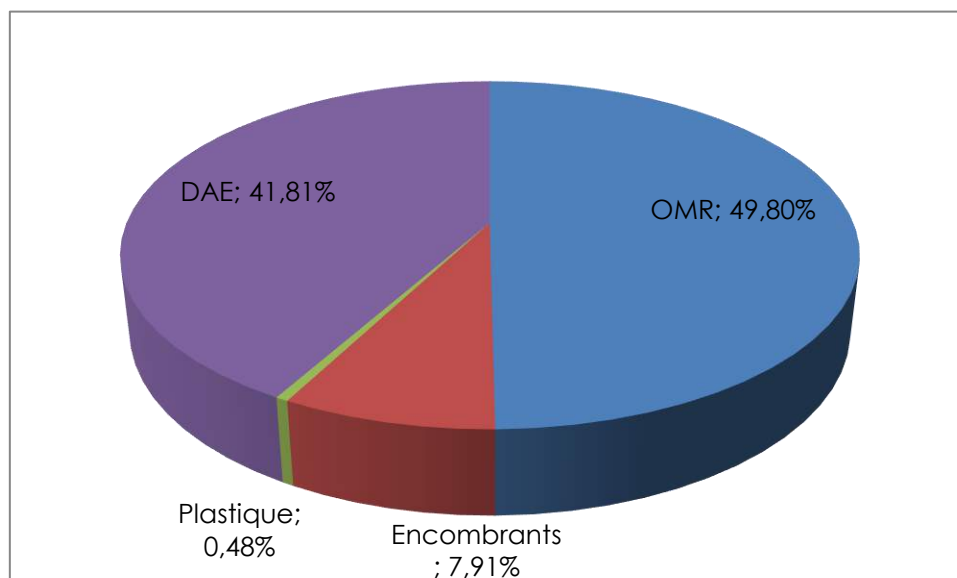
Le tonnage total des déchets enfouis (non recyclés : Ordures ménagères + encombrants) s'élève à 8 250 tonnes soit 266 kg/hab/an soit -1.95 % par rapport à l'année 2016.

Le tonnage total des déchets valorisés ou recyclés s'élève à 10 568 tonnes soit 340 kg/hab/an soit + 0.96% par rapport à 2016.

**b) La Répartition des tonnages collectés en 2017**



**c) Répartition des tonnages enfouis à l'ISDND de Perpezoux**



Les ordures ménagères résiduelles représentent environ la moitié des déchets enfouis à l'ISDND du Symptom.

Cela comprend les déchets de la CCMVR (6366 tonnes) et de la Communauté de communes des Sucs (3487 tonnes).

Les encombrants représentent les encombrants des services techniques des communes et des encombrants des déchetteries de Bas en Basset, Monistrol Sur Loire et Yssnigeaux.

Le plastique correspond à la benne plastique présente sur les 3 déchetteries du Symptom (94 tonnes) et qui aujourd'hui n'ont pas de repreneur.

Les DAE représentent : les boues de station d'épuration, des matériaux de recouvrement, du sable et des DIB (8273 tonnes).

## V. L'ORGANISATION DES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

### 5.1 Les Moyens Humains

Régie CCMVR	Sictom Monts du Forez	Sictom Emblavez Meygal	Symptom
-1 responsable de service	16 agents (10 permanents, 6 temps partiels, occasionnels ou contractuels)	-1 responsable administratif	-1 responsable
-15 agents de collecte (5 équipes de collecte)		-1 responsable technique	-1 chargé de communication
-1 ripeur remplaçant		-13 agents techniques en charge de la collecte et du gardiennage des déchetteries	-1 assistant de direction
-1 agent de maintenance			-1 technicien déchetteries et prévention
-1 mécanicien			-5 agents de déchetterie
			-1 agent d'accueil à l'ISDND

### 5.2 Les Moyens Matériel

Régie CCMVR	Sictom Monts du Forez	Sictom Emblavez Meygal	Symptom
-5 camions de collecte : 4 camions 19T, 1 camion 26T	-5 camions de collecte OM (dont 2 de rechanges)	-5 camions de collecte	1 déconditionneuse à pneus
-1 mulet : camion de 19T	-1 camion polybenne 6X2 équipé d'une grue	-1 camion ampiroll	
-1 véhicule utilitaire	-1 camion polybenne et 1 remorque	-1 véhicule utilitaire	
-1 camion ampiroll (6 T)	-39 bennes de 30M3	-1 véhicule de de société	
	-2 véhicules utilitaires	-1 tractopelle	
	-1 tracteur agricole		
	-1 petit tracteur polyvalent		
	-1 chariot élévateur		
	-1 mini pelle		

## **5.3 Bâtiments**

### **Pour la régie de la CCMVR :**

- Garages véhicules
- atelier mécanique

### **Pour le SICTOM Emblavez Meygal :**

Lieu dit la Croix de Jalore à Rosières :

- Pôle technique
- pôle administratif
- ancien centre d'enfouissement technique
- station de traitement des lixiviats
- garages pour le stockage des véhicules
- un pont à bascule
- un quai de transfert des OM
- déchetterie de Retournac
- déchetterie de St Vincent
- déchetterie de St Julien Chapeuil

### **Pour le SICTOM des Monts du Forez :**

▶ *Pôle administratif : des bureaux en location situés au 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie de Craponne-sur-Arzon*  
▶ *Ancien centre d'enfouissement situé sur la commune d'Allègre équipé d'une ancienne unité de broyage des OM, de locaux d'entretien pour les véhicules, d'un pont à bascule et d'un ancien quai de transfert des OM provisoire transformé en plate-forme de compostage.*

▶ *Déchetterie de Craponne-sur-Arzon + 1 hangar équipé d'une presse à carton + quai de transfert (dont 1 garage, 1 aire de lavage, 1 abri remorque et 1 poste de transfert) + pont à bascule.*

▶ *Déchetterie d'Allègre sur le site du CET*

▶ *Déchetterie de St-Paulien sur la ZA de Nolhac*

▶ *Déchetterie de La Chaise Dieu vers le stade*

▶ *Déchetterie de Saint-Pal de Chalencon au village de Trespeyres*

▶ *Local technique à Craponne-sur-Arzon pour dépôt de matériel et garage de véhicules*

### **Pour le Symptom :**

- bureaux en location situés rue Général de Chabron à Monistrol Sur Loire
- l'ISDND
- Déchetterie de Yssingeaux
- Déchetterie de Monistrol sur Loire
- Déchetterie de Bas en Basset

## INDICATEURS FINANCIERS

### VI. LES RECETTES

#### 6.1 Les recettes liées à la reprise des matériaux et aux soutiens des Eco-Organismes

##### a) Le Symptom

###### Total des recettes perçues pour tout le territoire du Symptom

	déchets concernés	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016
Eco-Systèmes	DEEE	19 763.00 €	26 230.20 €	36 736.16 €	40 123.19 €	9%
Recylum	collecte et recyclage des lampes usagées		1 000.00 €			
Eco DDS	DDS	2 417.00 €	2 730.72 €	3 664.20 €	3 261.01 €	-11%
Eco Mobilier	Mobilier	9 656.19 €	16 060.84 €	24 438.54 €	32 108.24 €	31%
Corepile	Piles et accumulateurs					
Collectors	Cartouches d'imprimantes					
Eco Emballages	Emballages ménagers recyclables	221 101.00 €	244 352.00 €	370 806.00 €	287 200.00 €	-23%
Eco Folio	papiers	23 207.00 €	22 509.00 €	34 772.00 €	34 722.00 €	0%
Eco TLC	Textiles	2 643.00 €	2 661.00 €	4 094.00 €	4 094.00 €	0%
<b>TOTAL</b>		<b>278 787.19 €</b>	<b>315 543.76 €</b>	<b>474 510.90 €</b>	<b>401 508.44 €</b>	<b>-15%</b>

##### b) Le Sictom des Monts du Forez

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	
						€	%
Eco-Emballages/ Citéo aides	7 255,65 €	101 975,06 €	78 770,65 €	78 783,82 €	124 706,48 €	45 922,66 €	58,29%
Rachat matériaux éco-point	60 000,99 €	39 104,20 €	37 770,18 €	30 141,88 €	28 057,24 €	-2 084,64 €	-6,92%
Rachat matériaux déchetterie	35 376,60 €	29 667,21 €	35 702,13 €	34 952,29 €	27 012,03 €	-7 940,26 €	-22,72%
St Gobain Reprise verre	12 697,57 €	12 403,35 €	13 012,01 €	13 149,23 €	13 753,24 €	604,01 €	4,59%
<b>Total</b>	<b>115 330,81 €</b>	<b>183 149,82 €</b>	<b>165 254,97 €</b>	<b>157 027,22 €</b>	<b>193 528,99 €</b>	<b>36 501,77 €</b>	<b>23,25%</b>

**c) Le Sictom Emblavez Meygal**

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	
						€	%
<b>Déchetterie</b>	14 251,00 €	7 331,00 €	14 850,00 €	34 773,00 €	23 324,00 €	<b>-11 449,00 €</b>	<b>-32,92%</b>
<b>Verre</b>			16 040,00 €	16 789,00 €	12 930,00 €	<b>-3 859,00 €</b>	<b>-22,99%</b>
<b>Eco points</b>			88 222,00 €	64 944,00 €	32 147,00 €	<b>-32 797,00 €</b>	<b>-50,50%</b>
<b>Tri sélectif (bacs jaunes)</b>	183 231,00 €	198 130,00 €	120 910,00 €	271 784,00 €	185 073,00 €	<b>-86 711,00 €</b>	<b>-31,90%</b>
<b>Total</b>	<b>197 482,00 €</b>	<b>205 461,00 €</b>	<b>240 022,00 €</b>	<b>388 290,00 €</b>	<b>253 474,00 €</b>	<b>-134 816,00 €</b>	<b>-34,72%</b>

## VII. BILAN FINANCIER

Depuis le 1er janvier 2014, le budget « collecte » est un budget annexe.

### 7.1 Bilan financier 2017

<b>Dépenses 2017</b>	
<b>Investissement</b>	
Achat containers et pièces détachées	30 115,20 €
Solde négatif reporté	120 975,10 €
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>151 090,30 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	
Contribution du SYMPTOM	1 261 592,00 €
Contribution du Sictom des Monts du Forez	223 230,88 €
Contribution du Sictom Emblavez Meygal	27 576,00 €
Prestation de collecte Suez (Malvalette)	46 348,62 €
Cuvelage colonnes enterrées	50 989,20 €
Matériaux pour cache containers (CC)	5 529,33 €
Association coup de pouce (béton CC+ main d'œuvre)	7 172,00 €
Cache containers Valprivas	29 770,25 €
Réparation et entretien Véhicule de collecte	29 552,00 €
EPI (fourniture, entretien et sérigraphie)	11 139,23 €
Bacs: lavage et pièces détachées	9 999,80 €
Géolocalisation, Informatique	5 891,48 €
Téléphonie	6 593,97 €
Personnel (formation, rémunération...)	802 867,17 €
Carburants	82 116,67 €
Taxes et Assurances	15 165,31 €
Divers	17 175,47 €
Dotations aux Amortissements	150 015,91 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 782 725,29 €</b>
<b>Total Dépenses 2017</b>	<b>2 933 815,59 €</b>

<b>Recettes 2017</b>	
<b>Investissement</b>	
Dotations et réserves (FCTVA...)	169 907,09 €
Amortissements des immobilisations	150 015,91 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>319 923,00 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	
TEOM	2 770 181,00 €
Subvention du budget principal	193 729,00 €
Redevance spéciale campings	15 857,50 €
Vente des cartons (Moulin)	3 152,50 €
Divers	21 888,78 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 004 808,78 €</b>
<b>Total Recettes 2016</b>	<b>3 324 731,78 €</b>



Le coût de fonctionnement est de **89,56 €/hab./an** pour 2017 (dépenses de fonctionnement/ population totale). Pour rappel, en 2016, ce coût s'élevait à 89,99 €/hab/an.

Le coût de fonctionnement général de la gestion et du traitement des déchets sur le territoire de la CCMVR pour l'année 2017, à la tonne collectée, est de **147.88 € la tonne**.

## 7.2 Evolution des dépenses et des recettes depuis 2014

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de la Communauté de communes « Les Marches du Velay » et pour l'année 2017 ceux de la Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron.

	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Evolution 2017/2016
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>401 545,27</b>	<b>29 712,30</b>	<b>196 035,20</b>	<b>151 090,00</b>	<b>-22,93%</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 029 191,60</b>	<b>2 038 237,87</b>	<b>2 052 091,79</b>	<b>2 782 725,29</b>	<b>35,60%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 430 736,87</b>	<b>2 067 950,17</b>	<b>2 248 126,99</b>	<b>2 933 815,29</b>	<b>30,50%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>70 640,70</b>	<b>240 916,56</b>	<b>194 674,41</b>	<b>319 923,00</b>	<b>64,34%</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 899 249,90</b>	<b>1 954 848,77</b>	<b>2 161 858,88</b>	<b>3 004 808,78</b>	<b>38,99%</b>
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>1 969 890,60</b>	<b>2 195 765,33</b>	<b>2 356 533,29</b>	<b>3 324 731,78</b>	<b>41,09%</b>

## 7.3 Synthèse analyse financière

Coût total par habitant de la gestion et du traitement des déchets ménagers 2 782 725,29 € pour 31068 habitants. (Hors investissement)	89,56 €/h
Coût total à la tonne de la gestion et du traitement des déchets ménagers 2 782 725,29 € pour 18818 tonnes sur la CCMVR en 2017 (Hors investissement)	147.88 €/tonne
Coût de collecte et pré-collecte (hors contributions syndicats, hors dépenses colonnes enterrées et prestation Suez) 1 249 337.41€ de dépenses de fonctionnement pour 27 817 habitants collectés 45.80€/ hab en 2016	43.83€/ hab
Contribution SYMPTOM Contribution Sictom des Monts du Forez Contribution Sictom Emblavez Meygal	1 261 592,00 € 223 230,88 € 27 576 €
TAXE d'enlèvement des OM par habitant 2 770 181,00 € pour 31068 habitants Taux de la TEOM : 11,38%	89,16 €/h

### Pour les collectivités mixte à dominante rurale le coût national moyen est de 80 € par habitant

Pour toutes les typologies d'habitat confondues ce coût est de 89 €.



\*Percentiles : 80 % des collectivités dans cette fourchette de coûts

Les coûts par habitant sont la résultante des charges fixes d'une part, et des charges variables (produit des coûts par tonne et des quantités collectées), d'autre part. En conséquence, le principal facteur de dispersion des

coûts par habitant est souvent la quantité de déchets collectés par habitant et, indirectement, le niveau des coûts par tonne collectée.

### Résultats : de fortes dispersions des coûts par tonne selon les collectivités mixtes à dominante rurale



\*Percentiles : 80 % des collectivités dans cette fourchette de coûts

Les dispersions des coûts entre les collectivités sont liées au niveau de service (adapté aux contraintes des territoires), aux quantités collectées et notamment à la part des tonnages

d'OMR et des déchets des déchèteries dans le tonnage global (en raison des coûts par tonne différents pour ces flux).

## **VIII. PERSPECTIVES 2018**

### **8.1 Evolution et projets de la CCMVR en matière de collecte des déchets**

#### **LES PERSPECTIVES 2018 pour la collecte des ordures ménagères**

- ▶ Mettre en place les tournées de collecte des OM et du tri sur la commune de Malvallette (fin contrat avec Suez au 31/12/2017)
- ▶ La CCMVR a confié au Symptom l'étude et la mise en place de colonnes enterrées. 6 points ont été installés en 2017, 5 nouveaux points seront installés en 2018. La mise en service de ces 11 points sera effective en 2019.
- ▶ Trouver une solution pour collecter les 11 colonnes OM et les 11 colonnes tri
- ▶ Réalisation d'un cache container en gabions pour le camping de Bas en Basset
- ▶ Réalisation de caches containers
- ▶ Réflexion sur le choix d'un mode de collecte à envisager sur l'ensemble du territoire
- ▶ Réflexion sur la mise en place de la TEOMI

#### **PERSPECTIVES 2018 pour la collecte des cartons :**

- ▶ Réorganisation de la collecte des cartons des professionnels

#### **PERSPECTIVES 2018 pour le traitement des OM**

- ▶ Résultats du Plan régional de prévention et de gestion des déchets

Les éléments qui concernent l'activité du SYMPTTOM et des SICTOM se trouvent sur le site internet de la CCMVR, onglet VIVRE, rubrique collecte et tri sélectif.